

## Conseil Communautaire du 23 juin 2016

### TRANSPORTS ET MOBILITES

#### **Objet : positionnement du territoire Eurois dans les projets de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) et RER ouest parisien (EOLE)**

Les acteurs eurois, en tête desquels se placent les trois agglomérations euroises, la Communauté de communes Eure Madrie Seine et le Conseil départemental de l'Eure, restent favorables au principe d'une Ligne Nouvelle Paris Normandie, dont le projet EOLE fait partie intégrante, et qui est d'intérêt général pour le développement de la région.

La création de cette ligne doit se faire dans un délai raisonnable, intégrant le temps de la réflexion nécessaire pour dégager une perspective claire en matière ferroviaire pour l'Eure. L'Eure n'est pas un simple territoire de passage mais un département dynamique de plus de 600 000 habitants qui mérite une visibilité et une stratégie ambitieuse en matière de transports. *Nous souhaitons donc que les Eurois bénéficient des avantages, et pas seulement des inconvénients.*

Pour que cette ligne soit un succès et voie enfin le jour, elle doit répondre à des critères évidents et objectifs pour les habitants de l'Eure. Un certain nombre de points, soulevés régulièrement par les Présidents du Conseil départemental et des trois agglomérations dans le cadre des différentes étapes de la concertation, méritent aujourd'hui d'être précisés, *pour que notre soutien soit confirmé :*

1. Le territoire de l'Eure, porte d'entrée de la Normandie et de la région parisienne, doit bénéficier directement du projet par l'implantation d'au moins une nouvelle gare et par le renforcement des dessertes existantes ;

2. Le positionnement des nouvelles gares euroises doit tenir compte de critères objectifs d'aménagement du territoire liés au développement de la ville préfecture, de son agglomération et de l'ensemble du département ;

3. La définition du tracé de la nouvelle ligne devra prendre en compte l'ensemble des contraintes environnementales et en premier lieu, devra limiter au maximum l'impact sur les espaces fonciers agricoles ;

4. La fréquence et la régularité des dessertes de Bueil/Evreux/Serquigny/Bernay et Val de Reuil/Gaillon/Aubevoye /Vernon/Giverny doivent être confirmées, voire renforcées. Une attention particulière sur la future offre de desserte doit être apportée aux gares de l'Est du département compte tenu de l'arrivée prochaine d'Eole à Mantes-la-Jolie (horizon 2022). Il est à noter que les craintes de voir se dégrader l'offre existante de service ferroviaire avec l'arrivée de la LNPN, soulevées à plusieurs reprises par les élus, n'ont trouvé aucune réponse à ce jour. Les acteurs eurois attendent en conséquence beaucoup des récentes annonces du Président de Région et du Premier Ministre ;

5. La connexion de la Normandie avec le réseau TGV et les aéroports, notamment celui de Roissy-CDG, doit être une donnée essentielle des politiques d'investissement et de connexions ferroviaires. Le lien économique fort avec les Hauts de Seine, dont le quartier de la Défense, est un impératif pour le développement de la Vallée de la Seine, et un atout tant pour la Normandie que pour la région parisienne. L'abandon d'une nouvelle gare à Nanterre la Folie ne doit pas marquer l'enterrement de ces ambitions ;

6. La répartition des sillons de circulation doit permettre aux trains normands d'arriver jusqu'aux gares parisiennes intramuros, sans être bloqués par le trafic francilien. La terminaison parisienne des trains normands doit être réaffirmée avec clarté par la SNCF ;

7. Le financement complet de la LNPN (comprenant travaux et gares) doit désormais être clairement fixé, réparti et garanti, et donc aller au-delà même des seules études. Ce financement doit être considéré comme un rattrapage du sous-investissement récurrent dont a souffert notre territoire, et ne doit pas venir en diminution des contrats d'investissements indispensables par ailleurs, pour la modernisation du réseau ferroviaire comme du réseau routier.

8. L'analyse comparative des impacts de chaque zone de passage préférentielle et des projets de gares sur le foncier particulièrement agricole mais aussi la préservation des paysages et le tissu urbanisé doit être effectuée afin de prendre pleinement en considération ces dimensions du projet.

## **Résolution**

Le Conseil départemental de l'Eure, le Grand Evreux Agglomération, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, la Communauté Eure Madrie Seine et la Communauté d'Agglomération Seine Eure attendent de l'Etat, de la SNCF et de la Région, des engagements précis sur ces huit points fondamentaux et formule les propositions suivantes :

- L'extension du service Eole dès sa mise en service vers les gares-centre des agglomérations euroises, intégrant le système billettique francilien et garantissant une politique tarifaire adaptée : cette extension permettra notamment une bonne liaison du territoire avec les Hauts de Seine et particulièrement avec la Défense, à l'heure où le projet de la gare de Nanterre la Folie est abandonné ;

- Le maillage des trois projets EOLE, LNPN et CDG Express dès maintenant, mettant la Normandie en connexion directe à Roissy Charles de Gaulle via Saint Lazare et dégageant les capacités nécessaires au bon fonctionnement de la gare Saint Lazare ;

- A horizon du projet prioritaire, le renforcement de ce service par la mise en œuvre d'un "Eole Express" s'appuyant sur la réalisation des sections prioritaires du projet LNPN et permettant de garantir la qualité de desserte des principales gares euroises ;

- L'étude de nouveaux scénarii d'implantation de gares nouvelles : les acteurs eurois refusent toute implantation en dehors des ensembles urbains et souhaitent en conséquence voir instruire deux nouvelles hypothèses pour les gares nouvelles Eole / LNPN à Evreux et Louviers. Ainsi, nous souhaitons que soient étudiées : la localisation d'une gare nouvelle située au niveau du parc d'activités de la Rougemare / zone d'activité de Nétreville à Evreux (la gare centre restant une gare classique renforcée par l'extension d'Eole) et l'ouverture d'une desserte ferroviaire du centre de Louviers utilisant les anciennes voies ferrées ;

- L'amélioration des équipements et de la desserte sur les axes Montparnasse/Verneuil-sur-Avre/Granville et Saint-Lazare/Gisors ;

- L'étude de réelles mesures compensatoires pour les territoires traversés par la ligne fret Gisors- Serqueux.

La présente résolution ainsi que le compte rendu des débats de la session plénière départementale du 21 juin 2016 seront adressés aux garants de la concertation, aux Maîtres d'Ouvrage concernés, à l'Etat, ainsi qu'aux deux collectivités régionales de la Normandie et de l'Île de France.

Il importe donc que le conseil de communauté se prononce sur ces orientations, qui serviraient de base dans les discussions à venir, tant avec les intercommunalités voisines qui partagent les mêmes enjeux, qu'avec le représentant de l'Etat.

**Le Président,**

**Gérard VOLPATTI**